

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE WELCODE DIGITAL DEVELOPMENT FACTORY S.A.S. 2022

## 1. DÉSIGNATION

**DIGITAL DEVELOPMENT FACTORY**, SAS au capital de 1000€, ayant siège social : 5 Allées de Tourny, 33000 BORDEAUX, 851 986 117 R.C.S. BORDEAUX - Siret : 85198611

Sous la marque déposée **WELCODE** dont elle est propriétaire, à Bordeaux et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat,

- conçoit, élabore et dispense des **actions de formation**, en qualité d'organisme de formation déclaré sous le numéro d'activité **75331186733** et datadocké,
- dispense des prestations de **conseil** et d'accompagnement. Dans les présentes conditions générales de vente, ci-après les **CGV**, il est convenu de désigner par :
  - **Prospect** : personne morale/entreprise en contact avec **Welcode** durant la phase préalable à la commande de formation selon les présentes CGV
  - **Client** : la personne physique individuelle, ou la personne morale/entreprise qui passe commande d'une formation ou de conseils auprès de **Welcode**.
  - **Apprenant ou stagiaire**: personne physique, salarié(e) de l'entreprise cliente, qui participe à une formation.
  - **Formation(s) intra-entreprise(s)** : les formations dispensées par **Welcode** pour le compte d'une entreprise cliente, au bénéfice de ses salariés.
  - **Formation(s)** : désigne le contenu élaboré par **Welcode** et dispensé au cours des sessions conduites par **Welcode**.
  - **Offre de formation** : proposition de contenu et de date de formation
  - **OPCO** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.
  - **Plan de développement des compétences/FNE** : variantes de financement par l'OPCO de l'entreprise
  - **Site** : [Welcode](#)
  - **Conditions générales de la plateforme** : conditions générales de fonctionnement du dispositif Mon compte formation, et conditions particulières applicables aux stagiaires

## 2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'intégralité des relations entre **Welcode** et le **Client** au titre du contrat et des prestations de **Formation** ou de **conseil** dispensées par **Welcode**.

Les présentes conditions générales de vente figurent sur le site **Welcode** afin que le candidat en prenne connaissance avant de s'inscrire à une formation proposée par **Welcode**.

Le fait de s'inscrire ou de passer commande emporte adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes CGV, lesquelles prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client/entreprise**.

## 3. INSCRIPTION ET COMMANDE

Le **prospect entreprise** qui, à l'issue d'une phase d'information, de contacts et d'échanges avec **Welcode**, souhaite :

- confier à **Welcode** une mission de conseil, ou
  - faire bénéficier plusieurs de ses salariés (au moins 4) d'une formation **Welcode**, recevra de **Welcode** un devis définissant les conditions particulières :
    - de la prestation de conseil, telles que les objectifs, les modalités et délais,
    - de la formation prévue, telles que notamment les objectifs, les modalités, les dates de sessions, les stagiaires concernés et les pré-requis exigés.
- Le devis fait état du prix, indiqué en euros et hors taxes, sauf indication contraire, devant être majoré de la TVA au taux en vigueur. Dans l'hypothèse d'une exonération de TVA, la référence fiscale sera mentionnée. A ce devis sont annexées les présentes conditions générales de vente.

Ce devis a valeur de commande par le client :

- dès lors que celui-ci le retourne, par voie numérique et signature électronique sous forme de PDF, à **Welcode**, signé et revêtu de la mention « bon pour accord », en ayant fait figurer lisiblement le nom et la qualité du signataire habilité à engager l'entreprise cliente, et apposé son tampon, et la date, les procédés de signature électronique étant pris en charge par le prestataire extérieur **HELLOSIGN**,

- après règlement, sur facture émise par **Welcode**, par chèque, ou par virement bancaire, d'un acompte représentant 40 % du montant du devis.

Par sa commande, le client reconnaît avoir lu et accepté les présentes CGV.

S'agissant de prestations de formation, la convention de formation correspondante est aussitôt établie par **Welcode**, adressée au client, qui la retourne signée par tous moyens à **Welcode**.

Pour le cas où la formation est dispensée dans les locaux situés en dehors de l'agglomération de BORDEAUX, dépendant de l'entreprise cliente ou choisis en accord avec l'entreprise cliente, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas du formateur sont à la charge du client,

Ces frais pédagogiques hors formation peuvent, au choix de **Welcode**, faire l'objet d'une demande de provision en fonction de leur importance prévisible et d'une facture de régularisation, ou d'une facture de remboursement, ces factures étant dûment assorties des justificatifs des frais exposés, dans les limites des barèmes fiscaux et sociaux en vigueur.

Pour les missions de **conseil**, et parallèlement au processus de commande, l'entreprise cliente adressera immédiatement à **Welcode** les informations et documents nécessaires permettant d'apprécier et d'engager la mission, et communiquera à première demande tout complément d'information qui s'avèrerait nécessaire.

## 4. RÈGLEMENTS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le **client personne morale/entreprise** qui a passé commande selon les modalités précisées au paragraphe 3 est redevable du solde du prix de la formation dès la fin de la session, ou à défaut par application des présentes conditions générales, ou du solde ou de l'intégralité du prix de la mission de conseil, sur présentation de la facture émise par **Welcode**, payable comptant, sans escompte et à l'ordre de **Digital Development Factory**, s'agissant de prestations de service accomplies.

Dans le cas où plusieurs sessions de Formation sont planifiées pour un même **Client**, le règlement des différentes factures est dû à mesure qu'elles sont émises, au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, **Welcode** se réserve la faculté de suspendre toute Formation en cours et /ou à venir.

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code de commerce, des intérêts de retard au taux de 12% par an soit 1% par mois, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 100 €.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le **Client** qu'elles ont été portées à son débit.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. **Welcode** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages-intérêts qui pourraient être dus.

**Welcode** se réserve le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés, notamment en cas de recouvrement, sont supérieurs au montant de la formation et des pénalités contractuelles.

Si l'entreprise **Ciente**, souhaite que le règlement de la formation soit émis par l'OPCO auquel elle est rattachée, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de préciser lors de sa demande de financement via le formulaire en ligne de l'OPCO, la mention "sans subrogation" de paiement
- de l'indiquer explicitement en retournant le devis selon les modalités précitées valant commande
- de s'assurer de la bonne fin du paiement, dont il se porte fort, par l'OPCO qu'il aura désigné.

La subrogation de paiement n'est pas acceptée par Welcode. Le Client devra s'acquitter du paiement de l'acompte en amont de la session de formation auprès de Welcode et du règlement du solde à réception de facture.

Une fois la session effectuée, Welcode transmettra au Client les certificats de réalisation qui devront alors être transmis à l'OPCO par le Client afin qu'il se fasse rembourser à hauteur du montant accordé par l'OPCO.

Une fois le devis signé entre Welcode et le Client, la prestation de formation et son paiement sont dûs quelque soit la décision de financement ou non par l'OPCO.

## 5. MODALITES SPECIFIQUES AUX ENTREPRISES CLIENTES

Dès la commande de la formation par la signature du devis et le paiement de l'acompte, valant commande, selon les modalités précitées :

- l'entreprise cliente accepte que **Welcode** puisse faire état sur son site du logo de l'entreprise en tant que cliente, ou le mentionne sur le partenaire d'avis vérifiés **TRUSTFOLIO**,
- l'entreprise cliente s'oblige à transmettre à son ou ses stagiaires toutes les informations relatives à la formation prévue et à prendre toutes dispositions afin que son ou ses stagiaires soient disponibles pour participer à la session de formation. Le client, en tant qu'employeur de ses salariés, est responsable en cas de non participation ou d'absence totale ou partielle du ou des stagiaires lors de la formation, et ne pourra invoquer aucune réduction du prix de la formation, qui demeure dû dans son intégralité.

L'obligation d'information du stagiaire par l'entreprise cliente ci-dessus définie est distincte des convocations et rappels adressés par **Welcode** aux stagiaires en vue de la session de formation.

### DANS LE CADRE DE FORMATIONS INTRA ENTREPRISES

Le règlement du solde du prix de la formation regroupant des salariés provenant de différentes entreprises clientes est dû par chacune des entreprises clientes à l'issue de la session de formation à réception de Facture, et payable comptant, sans escompte, à l'ordre de **Digital Development Factory**.

## 6. ANNULATION, REPORT, ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE FORMATION

L'entreprise cliente qui a commandé une formation pour son ou ses salariés a par le fait même déclenché pour **Welcode** le blocage du planning, excluant la disponibilité des places réservées à la date fixée, l'organisation des moyens matériels, la réservation du formateur et l'élaboration ou l'adaptation du contenu pédagogique aux profils des participants.

L'annulation d'une formation commandée ne peut être envisagée que dans des cas extrêmement limités et dans cette hypothèse, l'entreprise cliente doit adresser une notification expresse et motivée par lettre recommandée A.R. adressée au siège social de DIGITAL DEVELOPMENT FACTORY S.A.S. /WELCODE.

L'envoi de cette lettre recommandée sera obligatoirement et simultanément doublé de l'envoi à **Welcode** par mail du texte de ladite lettre.

La date de réception de la lettre recommandée telle que figurant sur le récépissé constituera la date de notification pour déterminer les frais d'annulation comme suit :

-si la notification du client est réceptionnée plus de 15 jours ouvrables avant la session de Formation, dans ce cas, l'annulation peut être acceptée mais l'acompte de 40 % du montant de la formation reste acquis à **Welcode** afin de dédommager **Welcode** de l'ensemble des dispositions déjà prises pour la tenue de la session et pour la perte du solde de chiffre d'affaires correspondant de la session.

-si la notification du client intervient moins de 15 jours ouvrables avant la session de Formation, dans ce cas, 100 % du prix total de la Formation est dû, afin de dédommager Welcode de l'ensemble des dispositions déjà prises pour la tenue de la session, de la perte du chiffre d'affaires de la session et de l'impossibilité de retrouver des clients stagiaires à bref délai pour pallier cette défaillance, et le client est redevable du solde, par lui-même, ou selon les modalités de financement convenues.

Dans l'hypothèse d'un événement intervenant avant l'heure de début d'une session de formation, qui s'opposerait à ce que les salariés inscrits pour cette session par l'entreprise cliente, soient présents ou participent à cette formation, l'entreprise cliente devra immédiatement communiquer par mail à Welcode la survenance et la nature de l'évènement.

Si l'empêchement invoqué par l'entreprise cliente relève de la force majeure, conformément aux critères d'extériorité, d'imprévisibilité et d'irrésistibilité, Welcode signifiera par mail son accord pour reporter la session de formation à une date ultérieure.

Dans les autres cas, Welcode signifiera par mail sous 24 heures à l'entreprise cliente son refus de reporter la session de formation, de sorte que l'entreprise et ses stagiaires inscrits fassent leurs meilleurs efforts pour être présents ou participer à la session de formation qui aura lieu comme prévu.

En cas d'absence ou de non participation de tous les salariés inscrits par l'entreprise cliente, qui n'a pas été expressément accepté par Welcode et assorti de son accord pour reporter la formation, ou d'un retard supérieur à 120 minutes, par rapport à l'horaire de début de la session de formation, pour se présenter ou se connecter, selon que la session est prévue en présentiel ou en distanciel, Welcode en prendra acte, se réserve le droit de ne pas poursuivre la session jusqu'à son terme et le prix de la formation et les éventuels frais annexes demeurent intégralement dûs, la situation étant de la responsabilité du client.

Ces montants sont dus de plein droit, exigibles sans mise en demeure préalable et feront l'objet d'une facturation au **Client** par **Welcode**.

**Welcode** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client**.

## 7. EFFECTIF, ATTRIBUTION DES PLACES, REPORT ET AJOURNEMENT

**Welcode** se réserve le droit d'apprécier souverainement le nombre d'apprenants participant à une session en fonction de la nature de la formation pour favoriser l'apprentissage et la dynamique du groupe, et selon les informations qui lui ont été communiquées sur les participants, pour garantir à chaque stagiaire un apprentissage individuel de qualité.

## 8. MODALITÉS DES SESSIONS DE FORMATION

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la **formation** et sur la convocation envoyée par mail par **Welcode** aux **Apprenants**, la durée quotidienne des **formations** est fixée à 8 (huit) heures, généralement de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 avec une pause déjeuner de 1h.

**Welcode** adresse à chaque **Apprenant** inscrit une convocation par mail, 24 heures avant la tenue de la formation.

En distanciel, les sessions de **Formation** se tiennent au moyen d'un outil digital de visioconférence de type ZOOM, ou assimilé, selon les horaires et les informations de connexion et les identifiants spécifiés sur la convocation envoyée par mail aux **apprenants**.

En présentiel, et sauf indication contraire portée sur la convocation envoyée par mail aux **stagiaires**, les sessions de **formation** se tiennent à Bordeaux, selon les lieux précis, adresse et horaires mentionnés sur la convocation et l'email de rappel, dans des locaux réservés par **Welcode**, dotés de l'équipement approprié (TVHD ou Projecteur, WIFI, Chaises tables et paperboard) et moyennant la totalité des mesures sanitaires applicables à la date de la réunion, et notamment la distance entre stagiaires et avec le formateur, la mise à disposition de gel hydro alcoolique, le port constant d'un masque chirurgical par demi journée dont les apprenants devront se munir, l'aération fréquente régulière des locaux.

Pour l'entreprise cliente qui a inscrit un nombre suffisant de stagiaires pour une session complète, la session peut se tenir dans ses locaux à la condition essentielle et déterminante que la salle soit équipée des moyens matériels nécessaires et réponde intégralement aux prescriptions sanitaires ci-dessus, ou en vigueur à la date de la session.

## 9. ATTESTATION

À l'issue de la session de formation, **Welcode** transmettra une attestation de Formation au Participant. Une attestation de présence ou de participation pour chaque **Apprenant** peut être fournie à l'entreprise cliente, à sa demande.

## 10. OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE

Dans le cadre de ses prestations de Formation et de conseil, **Welcode** est tenu à une obligation de moyens, et non de résultat, vis-à-vis de son **client**, qui demeure seul responsable de ses décisions, et de ses Apprenants.

**Welcode** ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses **clients** ou de ses **apprenants** en cas de non exécution de ses obligations causée par un empêchement de force majeure. Sont ici notamment considérés comme tels, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident du formateur, d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves, conflits sociaux externes à **Welcode**, les situations insurrectionnelles compromettant l'ordre public ou les déplacements, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, des approvisionnements, notamment en énergie, ou des transports de tout type, les prescriptions sanitaires émanant des autorités telles que les interdictions de réunion ou prescriptions de confinement, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **Welcode**, qui s'engage en toute hypothèse à prévenir immédiatement, ou dans les meilleurs délais possibles selon les circonstances, le client.

Dans le cas d'une formation prévue en présentiel, la partie qui s'estimerait empêchée de se déplacer s'engage à prévenir immédiatement par tous moyens l'autre partie des motifs de cette impossibilité, au moins 72 heures avant la date prévue. Dans ce cas, afin de satisfaire le besoin du client, il est de convention expresse que la formation aura lieu dans le format et aux dates prévus, Welcode s'obligeant à assurer les sessions en mettant en place l'ensemble des moyens digitaux nécessaires pour des échanges en visioconférence.

Dans le cas où le format présentiel souhaite être conservé, Welcode s'engage à proposer une date de report de session dans les 15 jours ouvrés suivants.

Pour les sessions distancielles ayant dû être reportées par Welcode, l'organisme s'engage à prévenir le client au plus tard avant le début de la session et à proposer une date de report de la session dans les 15 jours ouvrés suivants.

## 11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) conçus et utilisés par **Welcode** pour assurer les formations constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par le droit d'auteur et la propriété intellectuelle.

Chaque **apprenant** bénéficie d'un droit d'utilisation et de reproduction pour son usage propre des supports qui lui sont remis personnellement, droit non transmissible, sans cession de droits de propriété intellectuelle, ni autorisation pour l'apprenant d'utiliser le logo, la marque ou le graphisme de **WELCODE**.

À ce titre, le **client** et l'**apprenant** et tout tiers ayant accès à ces supports (Organisme de formation, agences conseil, partenaires **Welcode**, notamment, sans que cette liste soit exhaustive), s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter, transformer ou citer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès écrit et préalable de **Welcode**.

Cette interdiction porte sur toute utilisation ou diffusion, modification ou citation des contenus appartenant à **Welcode**, et de son logo, de sa marque ou de son graphisme, par le **client** ou par l'**apprenant** ou par l'entremise d'un tiers, spécialement sur les réseaux sociaux ou pour l'organisation ou l'animation de Formations, ou à toute autre fin non approuvée préalablement par **Welcode**.

## 12. DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des Formations sont fournis à titre indicatif. Le formateur intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les adapter en fonction de l'actualité, du niveau des **Apprenants** ou de la dynamique du groupe.

## 13. CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION

**Welcode**, le **client** et l'**apprenant** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès, tant au cours des formations, à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription et notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par **Welcode** au **client**, que lors des missions de conseil, s'agissant des projets confidentiels des entreprises.

**Welcode** s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que, les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le **Client** y compris les données personnelles des **apprenants**.

Ces dispositions ne s'appliquent pas pour le cas où **Welcode** ferait l'objet de réquisitions émanant d'autorités légales, réglementaires ou fiscales, ce dont il s'engage à informer son **Client**.

Le **client entreprise**, par leur commande, acceptent d'être cité par **Welcode** comme **client** de ses formations, ou selon le cas de ses conseils, et autorise **Welcode** à mentionner le nom, et le logo, de l'entreprise, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, dans les entretiens avec des tiers et sa communication (incluant les réseaux sociaux) et ses rapports d'activité.

## 14. PROTECTION ET ACCÈS AUX INFORMATIONS À CARACTÈRE PERSONNEL

L'**entreprise cliente** s'engage à informer chacun de ses salariés inscrits à la formation comme **Apprenant** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la Formation et d'amélioration de l'offre de **Welcode**.

- conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le **client** ou l'**apprenant** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

L'**Apprenant** pourra exercer ce droit en écrivant à : **DIGITAL DEVELOPMENT FACTORY S.A.S. /WELCODE** - 5 Allées de Tourny, 33000 BORDEAUX ou par voie électronique à : [contact@welcode.io](mailto:contact@welcode.io)

## 15. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **client** ou l'**apprenant** et **Welcode** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une

solution par médiation. À défaut d'accord, les Tribunaux de Bordeaux  
seront seuls compétents pour régler le litige.

---